

RAPPORT N° 03/2-46
Au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION DE SOLS SOUPLES
ET REALISATION DE REVETEMENTS ANTI-DERAPANTS (ECOLIS)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE (S) MARCHE (S)

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments scolaires, la Commune envisage de procéder à la réfection de sols souples à l'intérieur des classes, ainsi qu'à la réalisation de revêtements anti-dérapants sur les coursives dans les écoles suivantes :

* Classes :

- Maternelle Centrale ;
- Primaire Henri Dunant.

* Coursives :

- Maternelle Bancouliers.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- dépose de sols souples dégradés ;
- préparation des supports ;
- réfection de la partie concernée.

Le coût global de l'ensemble est estimé 105 000 € TTC.

Le financement est de :

- Région : 70%
- Commune : 30%

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/ Article 23.13 du Budget principal 2003.

Je vous demande en conséquence :

1. d'approuver le projet de réfection de sols souples et de réalisation de revêtements anti-dérapants ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

RAPPORT N° 03/2-46

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 - les crédits définis seront inscrits au chapitre 23 Art 23.13 ;

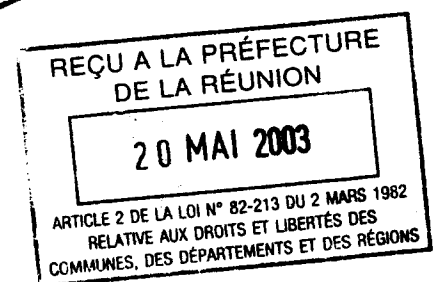
3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;

4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/2-46
du Conseil Municipal
en séance du mardi 6 mai 2003**

OBJET

**REFECTION DE SOLS SOUPLES
ET REALISATION DE REVETEMENTS ANTI-DERAPANTS (ECOLIS)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE (S) MARCHÉ (S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT n°03/2-46 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection de sols souples et de réalisation de revêtements anti-dérapants.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics)
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 - Chapitre 23 / Article 23.13

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

DELIBERATION N° 03/2-46

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 14 MAI 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

